ISSeP Institut scientifique de service public – Métrologie environnementale Recherche - Analyses Essais - Expertises	**C.E.T. DE TENNEVILLE**	
	Faune et Flore	
	Type de fiche : Divers	
	Actualisation : le 7 février 2007	
	www.issep.be	

Thème :	**Description de la faune et de la flore présentes dans les environs du C.E.T. de Tenneville.**
Inventaire des sites d'intérêt écologique	Le C.E.T. de Tenneville est contigu au site Natura 2000 BE34029 dit « Haute-Wamme et Masblette ». Plusieurs sites de grand intérêt biologiques (SGIB) se trouvent à proximité du C.E.T., dont les plus proches sont (distances approximatives) : ❖ La carrière du Bois de Journal (SGIB 1588, 1.000m vers le sud-sud-ouest) ; ❖ L'ancienne carrière du Bois de Bande (SGIB 1538, 1.500m vers l'ouest) ; ❖ Les érablières du versant gauche de la Wamme (SGIB 1539, 1.000m vers l'ouest). Ces deux derniers sites sont situés de l'autre côté de la N4. Une zone d'habitat prioritaire 9180 « Forêt de pente, d'éboulis et ravins du Tilio-acerion » se trouve à proximité immédiate du C.E.T. Cette zone est divisée en deux parties qui sont appelées « petite érablière» et « grande érablière ».
Faune	L'avifaune (corneilles noires, etc.) est très discrète. Les forêts avoisinantes servent de refuge aux cervidés. Seules quelques espèces caractéristiques des forêts "aérées" et composées de grands arbres ont pu être observées (pipit des arbres, rouge-gorge, ...). La lande ouverte est le milieu favori du pipit farlouse, *Anthus pratensis*, et le terrain de chasse de nombreux rapaces comme la buse variable (*Buteo buteo*). La friche rudérale située à l'est du C.E.T. accueille des espèces répandues de papillons (vulcain, paon du jour, ...), et d'oiseaux qui affectionnent la proximité des constructions humaines (rouge-queue à front noir). Quelques individus de grenouille rousse y ont été également observés. La "Pisserotte" recèle dans ses parties ouvertes (non recouvertes de végétation) plusieurs espèces de macro-invertébrés aquatiques. La présence des drains à ciel ouvert et de zones humides dans la lande est favorable à plusieurs espèces d'amphibiens et de libellules qui trouvent là un lieu de reproduction. Dans la mare se développent des larves de triton alpestre, *Triturus alpestris*. Plusieurs espèces menacées ont été observées dans un rayon de 500 mètres, en particulier dans et le long des drains circulant dans la lande située en contrebas de la zone d'extension. Il s'agit de la libellule *Cordulegaster boltonii* dont plusieurs individus ont été observés, du lézard vivipare, *Lacerta vivipara* et de la salamandre, *Salamandra salamandra*. La majeure partie de cette zone a disparu et est actuellement remplacée par les casiers en exploitation.
Flore	Le terrain est légèrement en pente et exposé au sud-ouest. Le sol est de nature acide, moyennement humide à sec (à l'exception de certaines zones ponctuelles franchement humides) et assez pauvres en éléments nutritifs. Un ru (La Pisserotte), quelques drains et des sources parcourent le périmètre étudié. Le périmètre restant est composé tout d'abord d'une vaste lande acide qui s'étend le long du ru de la "Pisserotte". Elle est parcourue par plusieurs drains aériens plus ou moins colonisés par la végétation. Quelques zones humides et ponctuelles subsistaient dans cette partie du terrain qui a en partie disparu et est actuellement remplacée par les casiers en exploitation. Au sud de la lande, le milieu forestier (chênaie sessile à bouleaux et myrtilles, pessière) est lui aussi parcouru par plusieurs petites sources. Les berges du ru sont assez courtes et verticales. Elles sont colonisées par une végétation herbacée des lieux humides (ex. : *Lotus uliginosus* Schkuhr) ou par quelques ligneux rampants (*Rubus sp.*) qui recouvrent par endroits le ruisseau. Sur le site mis en exploitation subsistait, par endroits, quelques m² de *Sphagnum spp.* (espèces protégées intégralement). Cependant, la disparition de ces quelques individus sur le site peut être considérée comme marginale en comparaison de la grande répartition de *Sphagnum spp.* aux abords immédiats du C.E.T.

	Deux érablières d'éboulis se trouvent à proximité du lieu d'implantation du C.E.T. Ces deux plages d'érablières ont été localisées et délimitées par un rapport d'expertise phytosociologique du professeur Rasmont : ❖ La plus petite, dite « petite érablière », présente une superficie de 0,48 ha et est localisée à environ 100 mètres au sud (en amont) de la zone d'extension du C.E.T. et environ 150 mètres à l'ouest du C.E.T. actuel. ❖ La seconde, dite « grande érablière », couvre une superficie de 6,75 ha. Elle se situe 400 mètres environ à l'ouest de la zone du C.E.T. actuel et 300 mètres environ au Sud (en amont) de la zone d'extension. Elle est entourée d'une zone boisée tampon de 100 m, comme imposé par le permis d'exploiter du 11 septembre 2000.
Indice biotique et qualité de l'eau	Nous distinguerons ici le ru « Pisserotte », qui a fait l'objet d'un indice biotique en aval de la décharge, des drains des autres zones humides de la lande. L'indice biotique obtenu, d'une valeur 5 sur une échelle de 1 à 10, indique une pollution moyenne du ruisseau. Cette dégradation s'explique probablement en partie par les écoulements de suintements issus du C.E.T. La détermination de l'indice biotique est basée sur l'étude des macro-invertébrés selon la méthode de Tuffery-Vemeaux. Les drains des autres zones humides de la lande n'ont pas fait l'objet d'un calcul d'indice, mais la présence d'espèces rares et sensibles (larves de Trichoptères et d'Ephémères) montre la bonne qualité de ces eaux. Ces zones font partie de la partie actuellement en exploitation du C.E.T.
Estimation des incidences	L'extension de la décharge de Tenneville a donc comme conséquences directes la régression limitée dans l'espace et dans le temps du milieu typique de la région (lande acide et chênaie sessiflore) et la disparition d'une petite zone humide et la diminution, pour le site, des effectifs de *Sphagnum spp*. Le complément d'évaluation des incidences sur l'environnement, élaboré par le bureau d'études ARIES Engineering & Environment en 2002, confirme la présence et la délimitation des 2 érablières établies par le rapport d'expertise du professeur Rasmont. Les relevés de l'expertise phytosociologique, réalisée dans le cadre de ce complément d'évaluation, confirment également l'appartenance de ces deux érablières à la catégorie CORINE 41.412 « Frênaies-érablières de ravin acidophiles ». Cependant, d'après l'examen du statut des deux érablières, seule la « grande érablière » est digne de figurer dans la liste des sites d'importances communautaires. Par conséquent, la « grande érablière » ainsi que les 25 hectares de bois qui l'entourent ont été retenus dans le réseau Natura 2000. A cet égard, elle mérite la mise en œuvre, en collaboration avec les agents de la DNF, de certaines mesures de gestion et de conservation. Par ailleurs, la réhabilitation du premier casier et les nouveaux dispositifs prévus au niveau de l'extension (dispositifs d'étanchéité-drainage, de récupération et de traitement des lixiviats, de récupération et de transformation du biogaz pour les casiers A et B), ainsi que la réduction de la part des déchets biodégradables mis en décharge (conformément aux objectifs de la directive européenne 1999/31/CEE) sont autant de facteurs qui devraient contribuer, à moyen terme, à réduire sensiblement les incidences du site de Tenneville sur l'environnement en général. De plus, le projet d'extension du C.E.T. n'affecte pas les zones boisées existantes définies comme étant à conserver par la DNF. Celles-ci sont maintenues pour différentes raisons : ❖ Minimisation de l'impact paysager durant l'exploitation ; ❖ Maintien de zones tampons autour de la grande érablière ; ❖ Sauvegarde des érablières sur éboulis ; ❖ Préservation à long terme de la qualité de l'écosystème ; ❖ Permettre la restauration, en phase de post-gestion, de la faune et de la flore sur le site.

Natura 2000	Natura 2000 est un réseau communautaire de zones de protection de la nature créé en vertu de la directive 92/43/CEE « Habitats ». Ce réseau inclut également des zones désignées en vertu de la directive 79/409/CEE « Oiseaux » et vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats les plus précieux et les plus menacés en Europe. Le C.E.T. de Tenneville est contigu à la partie Est de la N4 du site Natura 2000 BE34029 dit « Haute-Wamme et Masblette » d'une superficie totale de 7.338ha. 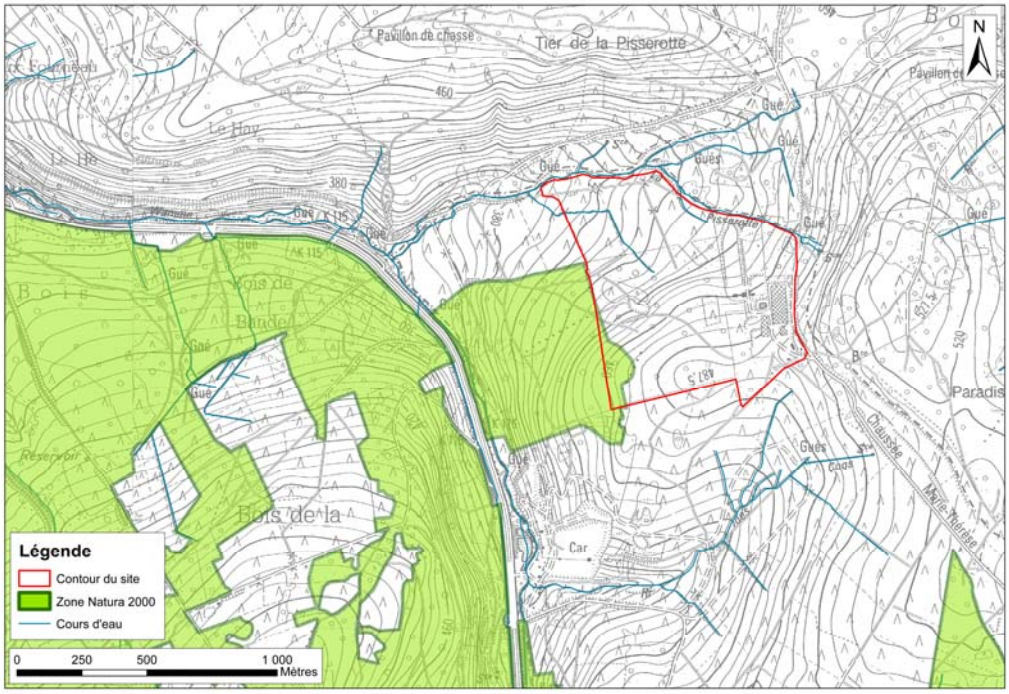 Il s'agit de sites essentiellement forestiers ardennais de qualité, très diversifiés et associés au site de la Forêt de Freyr, site Natura 2000 BE34030. Il comprend entre-autres les Bois de Bande, de Grune et de Journal, etc. On y retrouve de nombreux habitats prioritaires et d'intérêt communautaire (hêtraies, érablières, boulaies tourbeuses, aulnaies-frênaies, aulnaies-chênaies, etc, …), ainsi que de nombreuses espèces prioritaires (pie-grièche écorcheur, cigogne noire, chouette de Tengmalm, pic cendré, pic noir et bondrée apivore). La « grande érablière » citée précédemment en fait partie. Cet habitat, désigné sous le code CORINE 41.412 « Frênaies- érablières de ravin acidophiles », est compris dans l'habitat « 9180 – Forêts de pente, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion », mentionné comme un des habitats prioritaires pour la désignation des sites pour le réseau Natura 2000, au sens de la directive européenne 92/43/CEE (directive « Habitats »). Les zones boisées à proximité immédiate du C.E.T. sont considérées comme de grande valeur biologique. Hormis l'érablière d'éboulis, on retrouve des hêtraies à luzules et des chênaies acidophiles. Signalons que la « Pisserotte », qui longe le C.E.T. et dans laquelle le rejet STEP se déverse, est un affluent de la Wamme. Une interaction avec le C.E.T. est possible.
Références	EIE du C.E.T. de Tenneville, ARIES Engineering & Environment, 2002 http://mrw.wallonie.be/cgi/dgrne/sibw/sibw.sgib.map.pl?NVLCOM=TENNEVILLE http://mrw.wallonie.be/cgi/dgrne/sibw/sibw.sgib.map.pl?NVLCOM=NASSOGNE http://mrw.wallonie.be/cgi/dgrne/sibw/sibw.sgib.form.pl?SGIBCODE=1588 http://mrw.wallonie.be/cgi/dgrne/sibw/sibwn2005des.pl?CODE=BE34029C0 http://mrw.wallonie.be/cgi/dgrne/sibw/sibwn2005des.pl?CODE=BE34030C0 http://mrw.wallonie.be/dgrne/sibw/habitats/erablieres/home.html